



**MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2017
AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

LE 5 AOÛT 2016

Résumé

L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de diriger la campagne d'intervention pour s'attaquer aux taux inacceptables et disproportionnés de pauvreté infantile qui affecte les Premières Nations sur les réserves et à l'extérieur, ainsi qu'aux écarts inacceptables et continus pour la plupart des indices du bien-être, entre les citoyens des Premières Nations et les autres Canadiens.

En réponse aux revendications de l'APN, les investissements considérables au Canada dans le budget de 2016 sont perçus comme un premier versement qui sert à *combler l'écart* qui existe dans la qualité de vie entre les Premières Nations et le reste du Canada.

L'APN a relevé des investissements pour le budget de 2017, afin que le Canada s'attaque à l'écart socioéconomique de longue date, qui est une source quotidienne de souffrance pour les Premières Nations et un défi prioritaire en matière de droits de la personne au Canada.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (la Déclaration de l'ONU) et les quatre-vingt-quatorze (94) appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. L'article 43 de la Déclaration de l'ONU stipule ceci : « Les droits reconnus dans la présente Déclaration constituent les normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones du monde. » Il faut des investissements continus pour que le Canada se conforme à ces normes minimales.

En juillet 2016, le chef national de l'APN et le ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) signaient un protocole d'entente (PE) permettant de commencer les travaux sur une nouvelle relation fiscale et un engagement partagé pour « des fonds suffisants et prévisibles à long terme, et ce, afin d'assurer le mieux-être global des Premières Nations ». C'est une première étape pour honorer les engagements des lettres de mandat des ministres de l'AANC et des Finances.

L'APN a dirigé une campagne pour éliminer le plafond de 2 % relatif aux hausses annuelles pour les programmes et services destinés aux Premières Nations, y voyant un élément essentiel de la nouvelle relation fiscale. Même si, dans le budget fédéral de 2016-2017, il y a eu une augmentation de fonds de plus de 2 %, les services votés qui soutiennent les administrations des Premières Nations dans les programmes et services de base se trouvent encore en deçà de la limite de 2 %. L'engagement pris par le premier ministre, soit d'éliminer le plafond de 2 %, exige une intervention dans le Budget supplémentaire des dépenses du présent exercice et des investissements continus à compter du budget de 2017. Selon le calcul de l'APN, le plafond de 2 %, en place depuis 1996, représente des pertes cumulatives de 30 milliards de dollars, compte tenu de l'inflation et de la croissance démographique.

Il y a plusieurs priorités additionnelles qui exigent d'intervenir en 2017, entre autres celles-ci : services d'aide à l'enfance; logement et infrastructure; rétablissement et revitalisation des langues autochtones; éducation postsecondaire; respect des obligations du Canada liées au Traité et aux droits inhérents. Nous ne saurions trop insister sur l'urgence du besoin de s'occuper des langues autochtones et de la discrimination dans les services d'aide à l'enfance. Nous signalons aussi qu'il n'y a pas d'investissement en éducation postsecondaire dans le budget de 2016-2017. Pour faire face aux retards chez les élèves non financés et qui sont prêts pour des études postsecondaires, puis chez ceux entrant dans le système, un investissement annuel de 106 millions de dollars est nécessaire pour chacune des trois prochaines années. Assurer que le Canada décide d'appliquer effectivement le Traité et de réexaminer les réclamations détaillées et les politiques de l'autonomie gouvernementale exige des investissements et des interventions compatibles avec les priorités des Premières Nations au regard de l'engagement du Canada à respecter et à reconnaître le Traité et nos droits inhérents.

Les investissements requis sont présentés au ministre responsable, dans le tableau ci-dessous.

Ministère	Investissements requis (en millions)			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Affaires autochtones et du Nord Canada	3 479,1	3 770,7	3 708,2	10 958
Santé Canada ¹	67,3	67,3	67,3	201,9
Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Travail	186,0	186,0	186,0	558,0
Patrimoine canadien	153,4	153,4	153,4	460,2
Sécurité publique	50,5	50,5	50,5	151,5
Total	3 936,3	4 227,9	4 165,4	12 329,6

Affaires indiennes et du Nord canadien

Dans chacune de ses lettres de mandat remises aux nouveaux ministres, le premier ministre a écrit ceci : « Aucune relation n'est plus importante pour moi et pour le Canada que la relation avec les peuples autochtones. Il est temps de renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. »

Il est évident que la ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada a plus de responsabilités que la plupart des autres ministres dans le renouvellement de la relation avec les Premières Nations. La lettre de mandat continue et spécifie un certain nombre de moyens pour atteindre cet objectif, notamment ceux-ci :

¹ Ces données supposent des investissements distincts et considérables dans le cadre de l'Accord sur la santé.

- Donner suite aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, en débutant par la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
- Commencer à revoir des lois, politiques et pratiques opérationnelles, afin d'assurer que l'État procède à ses consultations et honore ses obligations de trouver des accommodements, conformément à ses obligations constitutionnelles et internationales, y compris les droits autochtones et du Traité.
- Faire de nouveaux investissements considérables dans l'éducation des Premières Nations, afin que les enfants autochtones des réserves aient une éducation de qualité, mais en respectant le principe du contrôle des Premières Nations sur l'éducation des Premières Nations.
- Voir à ce que la législation sur l'évaluation environnementale soit modifiée pour améliorer la consultation, l'engagement et les possibilités de participation des Autochtones à l'examen et à la surveillance des projets majeurs de développement des ressources.
- Améliorer les infrastructures physiques essentielles pour les collectivités autochtones, y compris l'amélioration des résultats dans le domaine du logement pour les peuples autochtones.
- Voir à ce qu'aucune personne qui fuit la violence au foyer ne se trouve sans endroit pour l'accueillir, en élargissant et en maintenant le réseau canadien des refuges et des maisons de transition.
- Promouvoir le développement économique des peuples autochtones et créer des emplois pour eux.

Investissements d'Affaires autochtones et du Nord Canada		2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Développement économique	Infrastructure du programme économique des Premières Nations	447,2	447,2	447,2	1341,6
Développement économique	Participation des Premières Nations à l'économie canadienne	130,0	130,0	130,0	390,0
Éducation : maternelle à 12 ^e année	Investissement immédiat (pour les écoles des PN)	374,4	321,9	264,7	961,0
	Processus national du partenariat en éducation, maternelle à 12 ^e année	1,5	0,0	0,0	1,5
Éducation : Systèmes	Mise en place	28,8	28,8	28,9	86,5
	Programme d'immersion linguistique, maternelle à 12 ^e année	245,0	254,0	263,3	762,3
Éducation : EPS	Programme de soutien des étudiants du niveau postsecondaire	106,0	106,0	106,0	318,0
Social	Mieux-être des enfants	101,0	73,0	45,0	219,0

Loisirs	Programmation culturelle et récréative (sport, activités physiques et récréatives)	123,6	173,1	180,9	477,6
Violence contre les femmes	Prévention de la violence familiale – rénovation des refuges, construction, F et E	6,5	3,9	7,4	17,8
Logement, eau et Infrastructure	Logement	523,0	800,0	800,0	2 123,0
	PAGEACPN amélioré, afin d'éliminer les avis concernant la qualité de l'eau potable	148,0	76,0	76,0	300,0
	Routes toutes saisons	790,0	790,0	790,0	2 370,0
	Amélioration du Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (Infrastructure verte, 5 %)		85,0	85,0	170,0
	Retour des fonds alloués antérieurement (505 M\$ sur six ans)	125,0	125,0	125,0	375,0
Climat et environnement	Infrastructure résistant au climat	60,4	85,8	85,8	232
	Énergie propre – réduire la dépendance aux combustibles fossiles	194,7	200,0	200,0	594,7
Application du Traité et reconnaissance des droits	Renouvellement de la relation pour le Traité (application du Traité) et financement, afin que les Premières Nations participent à l'examen conjoint de réclamations détaillées ainsi qu'aux processus stratégiques et de l'autonomie gouvernementale	20,0	20,0	20,0	60,0
Réclamations spécifiques	Recherche, tribunal des revendications et soutien juridique	21,0	21,0	20,0	62,0
Ajouts à la réserve	Transition vers une nouvelle politique	3,0			3,0
Relation	Nouveau financement de la relation	30,0	30,0	30,0	90,0
Total		3 479,1	3 770,7	3 708,2	10 955

Santé Canada

En ce qui concerne la ministre de Santé Canada, la lettre de mandat du premier ministre lui demande ceci : « Faire participer les provinces et les territoires à la préparation d'un nouvel accord sur la santé pluriannuel qui comprendrait notamment une entente de financement à long terme. » Dans l'esprit de l'instauration d'une relation de nation à nation, il était également mentionné dans cette lettre que la ministre de la Santé a indiqué qu'elle était prête à faire participer les Premières Nations à l'élaboration d'un nouvel accord sur la santé. L'APN fait une présentation relative aux investissements en santé pour les Premières Nations, dans le cadre

des négociations de l'accord sur la santé. La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) a pris pour engagement que la présentation de l'APN guiderait les investissements en santé pour les Premières Nations, et ce, dans l'accord sur la santé et les investissements futurs, par l'intermédiaire de la DGSPNI. Entre-temps, des investissements dans le mieux-être mental sont requis.

Améliorer les résultats du mieux-être mental pour les Premières Nations exige la mise en œuvre complète et importante du Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations (CCMEMPN). Selon le CCMEMPN, il y a un certain nombre d'investissements spécifiques qui sont « prêts à démarrer ». Ceux-ci profitent des investissements importants dans le mieux-être mental (69 millions de dollars / 3 ans) annoncé par le premier ministre Trudeau en juin 2016.

Parmi les mesures qui **soulageront immédiatement** les autorités et les collectivités en crise qui se servent des programmes de mieux-être mental existants se trouvent celles-ci :

Investissements par Santé Canada	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Soutiens pour la planification communautaire globale	10,0	10,0	10,0	30,0
Équipe du mieux-être mental (pour atteindre toutes les collectivités)	19,0	19,0	19,0	57,0
Équipes d'intervention en cas de crise (par l'élargissement de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones)	15,0	15,0	15,0	45,0
Du capital pour assurer la sécurité et l'entretien des centres de traitement du Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et des drogues	23,3	23,3	23,3	69,9
Total	67,3	67,3	67,3	201,9

Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Travail Canada

Le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail a eu pour mandat de « favoriser le développement économique et la création d'emploi pour les Autochtones ». Un facteur clé de cet objectif est l'investissement dans la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. Un investissement de 645 millions de dollars sur cinq ans est nécessaire pour aider la formation et l'emploi chez les Premières Nations. Les établissements pour les compétences et l'emploi des Premières Nations sont cruciaux pour la coordination, les effets multiplicateurs et l'augmentation des possibilités, en vue d'apporter un soutien aux entreprises et à la formation pour les compétences chez les Premières Nations. Il est recommandé que l'investissement aille à deux programmes fédéraux : la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) et le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP). Le financement de ces programmes est stagnant depuis 1996.

La participation des collectivités et membres des Premières Nations est cruciale pour les gains de productivité dans l'économie du Canada, qu'il s'agisse de combler le fossé dans la main-d'œuvre, voire d'appuyer la participation à l'économie et à la population active. Cet investissement bénéficierait directement à plus de 400 000 Autochtones de 25 ans et moins et à leur famille.

Investissements d'Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Travail Canada	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones	136,0	136,0	136,0	408,0
Fonds pour les compétences et les partenariats	50,0	50,0	50,0	150,0
Total	186,0	186,0	186,0	558,0

Autres ministères fédéraux

Dans d'autres ministères, il a été demandé aux ministres de travailler avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord, en vue d'atteindre des objectifs spécifiques.

Par exemple, la ministre du Patrimoine canadien doit « fournir de nouveaux fonds aux Premières Nations pour promouvoir, préserver et protéger leur langue et leur culture ». La Déclaration de l'ONU, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et le rapport récent de l'Instance permanente sur les questions autochtones font tous référence au besoin d'investir dans la revitalisation linguistique communautaire et celle des adultes. L'APN croit qu'un investissement de 73,3 millions de dollars annuellement aiderait grandement à atteindre cet objectif, et un investissement additionnel de 80 millions de dollars annuellement serait le reflet proportionnel des investissements consentis dans le cadre de la politique sur les langues officielles du Canada.

De même, l'APN croit qu'un investissement du ministre de la Sécurité publique, soit de 50,5 millions de dollars annuellement, pour les services policiers des Premières Nations sur les réserves, est essentiel à l'exécution de son mandat, c'est-à-dire une nouvelle relation avec les Premières Nations et des réserves plus sécuritaires.

Investissements par Patrimoine canadien	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Revitalisation linguistique communautaire	58,4	58,4	58,4	175,2
Revitalisation linguistique des adultes	15,0	15,0	15,0	45,0
Maintien et dissémination linguistiques	80,0	80,0	80,0	240,0
Total	153,4	153,4	153,4	460,2

Investissements par Sécurité publique Canada	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Police des Premières nations	50,5	50,5	50,5	151,5
Total	50,5	50,5	50,5	151,5

Conclusion

Après des décennies d'inaction et de négligence, le gouvernement du Canada a déclaré qu'il était prêt à honorer ses obligations dans les domaines du respect du Traité, des droits inhérents et de la personne parmi les Premières Nations, par des interventions concrètes et des investissements significatifs. Des besoins existants ne sont pas comblés et, en fait, prennent de l'ampleur. Les investissements décrits ici aideront à réparer le dommage de 30 milliards de dollars découlant du plafond obligatoire de 2 % pour le financement au cours des vingt (20) dernières années, même s'ils ne répondent pas à tous les besoins et ne redressent pas les désavantages subis par les Premières Nations avant 1996. Néanmoins, une réponse complète à cette présentation aiderait grandement à démontrer la volonté du Canada de renouveler la relation.

Sommaire des investissements du gouvernement du Canada

Ministère	Investissements requis (en millions)			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Affaires autochtones et du Nord Canada	3 479,1	3 770,7	3 708,2	10 958
Santé Canada ²	67,3	67,3	67,3	201,9
Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Travail	186,0	186,0	186,0	558,0
Patrimoine canadien	153,4	153,4	153,4	460,2
Sécurité publique	50,5	50,5	50,5	151,5
Total	3 936,3	4 227,9	4 165,4	12 329,6

² Ces données supposent des investissements distincts et considérables dans le cadre de l'Accord sur la santé.